

# Le Conquet Plage de Porsliogan

**Profil de la baignade** (établi conformément aux dispositions de la directive 2006/7/CE du 15 février 2006)  
Date d'élaboration du profil : Avril 2011 (rapport de profil consultable en mairie)



## Caractéristiques de la baignade

Nom de la baignade : Porsliogan  
Commune : Le Conquet  
Département : Finistère (29)  
Région : Bretagne

Personne responsable de la baignade :  
**M. le Maire**

Période de surveillance sanitaire :  
**du 15 juin au 15 septembre**

Heures de surveillance de la baignade :  
**14 h 00 - 18 h 00 au poste d'intervention saisonnier basé à la station SNSM sur le port**

Fréquentation moyenne journalière : 50

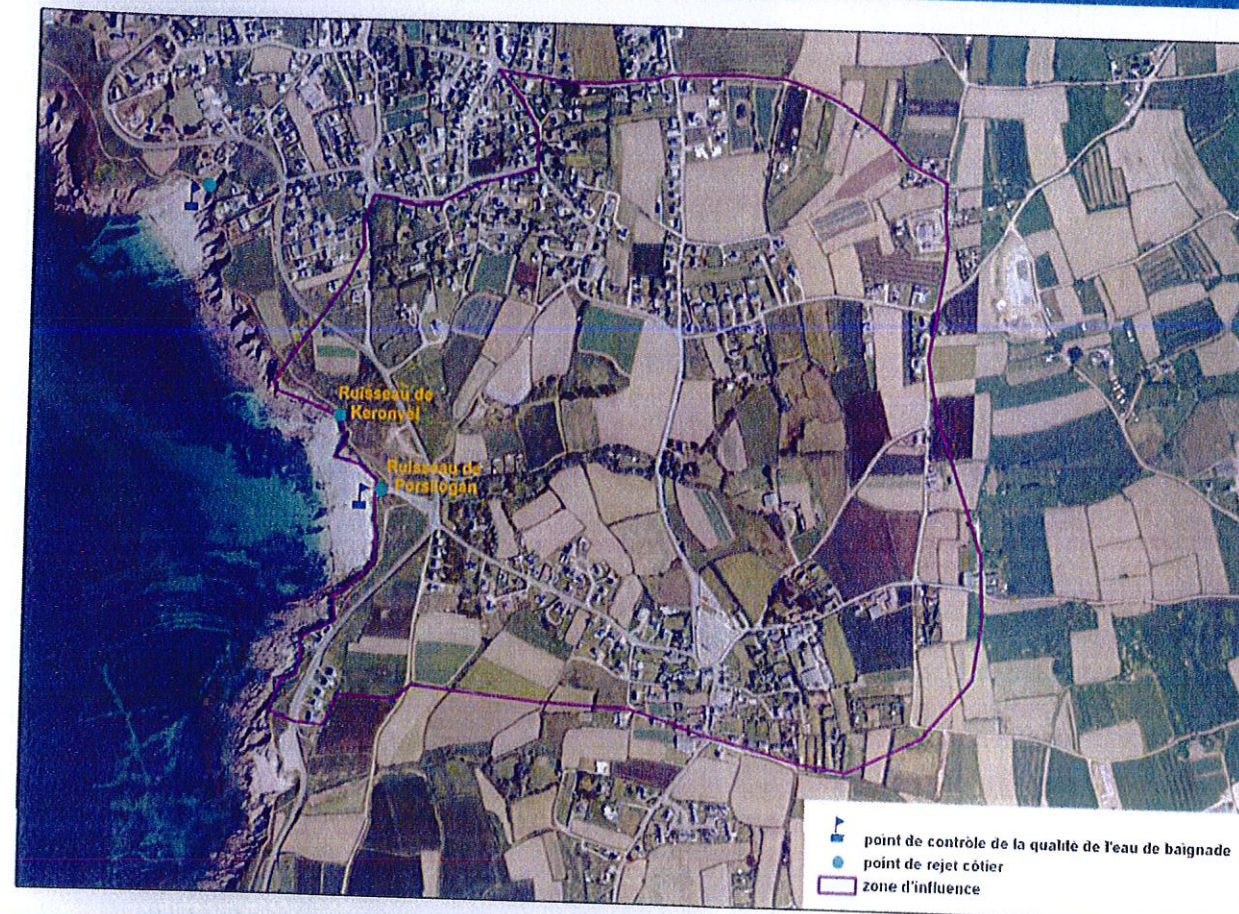
Equipements : parking, borne d'appel des secours, toilettes chimiques, cale d'accès

Autres activités : pêche à pied récréative

## Schéma de la zone de baignade



## Carte de la zone d'influence



## Historique de la qualité de l'eau de baignade

### Qualité de l'eau de baignade au cours des 4 dernières années

Année	2007	2008	2009	2010
Classement selon Directive 76/160/CEE	B	A	A	A
Classement selon Directive 2006/7/CE*	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente

A : eau de bonne qualité – B : Eau de qualité moyenne  
C : Eau pouvant être momentanément polluée – D : Eau de mauvaise qualité  
\* Simulation réalisée sur les résultats des 4 dernières saisons

### Liste des épisodes de pollutions au cours des 4 dernières années

Date	Type de pollution	Origine de la pollution	Interdiction de la baignade
néant	néant	néant	néant

Echouage d'algues vertes : néant

Potential de prolifération du phytoplancton : absence de suivi

## Inventaire des sources de pollution et mesures de gestion

### Gestion préventive des pollutions

Interdiction de baignade en cas de cumul de pluie de plus de 10 mm sur les dernières 24 heures ou en cas de débordement accidentel du poste de relevage des eaux usées

### Recommandations, Plan d'actions

Sources de pollution potentielles ou avérées	Principales mesures mises en œuvre et date de réalisation prévue
Poste de relevage de Porsliogan (moins de 50 m de la zone de baignade)	Renforcement de la sécurisation du poste
Assainissements non-collectifs non conformes	Finalisation du diagnostic et suivi des réhabilitations
Mauvais branchements en réseau d'assainissement collectif	Poursuite des contrôles de branchement
Zones d'épandage agricole et de pâturage	Contrôle des bonnes pratiques d'épandage
Toilettes chimiques (moins de 50 m de la zone de baignade)	Inspection quotidienne et vidange le cas échéant

### Recommandations aux baigneurs

Respectez les interdictions qui pourraient être prononcées en cours de saison par la commune.  
Évitez de vous baigner après un orage.

Méfiez-vous des écoulements sur la plage : Ces rejets peuvent être contaminés.... Le contact prolongé avec ces eaux peut alors présenter un risque sanitaire. Bien qu'ils apparaissent aux yeux des enfants comme un espace de jeu privilégié, apprenez aux petits à les éviter.